

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 9 juin 2016 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, **lundi 20 juin 2016 à 19 h** à la mairie de Thoard.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2016
- Demande de convention d'occupation du domaine communal par ERDF
- Augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire par labellisation pour le risque prévoyance
- Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de camping-car dans le cadre du FRAT
- Suppression du poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe
- Point sur les travaux en cours
- Demande des Habitations de Haute Provence de prorogation du bail et de rachat des 4 logements St Abdon avec autorisation de vente
- Projet de périmètre de la communauté d'agglomération de DIGNE LES BAINS
- Demande d'adhésion de la commune d'ENTRAGES au SMAB
- Demande d'adhésion de la commune de GANAGOBIE au syndicat intercommunal exploitation fourrière de VALLONGUES
- Estimation du terrain près de l'ancienne maison de retraite
- Achat d'un test psychométrique par plusieurs communes
- Proposition d'une journée citoyenne à THOARD
- Renouvellement de la cérémonie pour les jeunes majeurs
- Evolution du site internet
- Proposition de mise en place d'une borne Wifi
- Fixation de la journée d'informations des associations
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Etaient présents : MM. Jean-Louis PIN, Jean-Claude FABRE (arrivé à 19h35), Mme Elisabeth DALMAS, adjoints, Mmes Annie BAUSSAN, Nathalie DELAYE, M. Michel DENEUVE, Mme Elisabeth JOVET, M. Patrick JULIEN, Mmes Isabelle PEIGNEUX (arrivé à 19h30), Maryvonne POMMIER, M. Guy RAIMON conseillers municipaux.
Excusés : Mme Anaïs DELAYE, M. Jean-Claude COLLAVINI
Absente : Mme Cathy RAMBAUD,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme Elisabeth DALMAS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2016

Le compte rendu de la réunion du 10 mai 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM20062016-1-Demande de convention d'occupation du domaine communal par ERDF

Le maire soumet au conseil municipal la convention de mise à disposition à établir avec ERDF pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur 20 m² de la parcelle cadastrée section D n° 1163. Une convention de servitudes pour le passage d'une

canalisation souterraine sur 76 ml et 0.50 m de large, sur la parcelle section D n° 1163 est également soumise à l'avis du conseil municipal.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision. Il charge le maire de rencontrer ERDF et le bureau d'études sur place afin de trouver éventuellement un autre emplacement.

DCM20062016-2-Augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire par labellisation pour le risque prévoyance

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 mars 2015, il avait été décidé de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à compter du 1^{er} avril 2015. Le montant mensuel de la participation avait été fixé à 6 € par agent.

Il propose d'augmenter cette participation à 7 € par agent et par mois. L'avis du comité technique paritaire placé auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale a été sollicité, celui a émis un avis favorable en date du 28 avril 2016.

Le conseil municipal, après délibérations, fixe le montant de la participation mensuelle à 7 € par agent à compter du du 1^{er} juillet 2016.

DCM20062016-3-Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de camping-car dans le cadre du FRAT

Le Maire soumet au conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de camping-car au quartier de la Chaumasse. L'entreprise GUERY a établi un devis qui se monte à 21 160.00 € HT y compris la borne « flot bleu ». Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, adopte le projet pour un montant de 21 160.00 € HT et sollicite une subvention de 12 000.00 € de la part du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre du Fonds régional d'aménagement du territoire. Il indique que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 et qu'aucune autre subvention n'a été sollicitée par ailleurs.

DCM20062016-4-Suppression du poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe

Le maire informe l'assemblée que le comité technique a émis un avis favorable à la demande de suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en date du 21 avril 2016. Il rappelle que l'agent a bénéficié d'un avancement de grade. Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme la suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à compter de ce jour.

DCM20062016-5-Point sur les travaux en cours

Voirie : les travaux sur la voirie ont été effectués. Le maire indique que la peinture des emplacements de stationnement sera réalisée début juillet. Il n'est pas possible de le faire de suite après la pose de l'enrobé, celui-ci devant ressuer.

Aménagement du boulevard : Les aménagements et plantations ont été effectués sous les platanes et tous se félicitent du résultat. Le problème récurrent reste la divagation des chiens et chats.

Bibliothèque : M. Guy RAIMON, référent de la bibliothèque indique qu'il y aurait quelques travaux à prévoir. Le mur de l'escalier vers la salle du bas serait à traiter contre le salpêtre. Une solution serait d'insérer des tubes de terre cuite tous les 50 cm en quinconce, dans le mur et de passer une couche de chaux. D'autre part, la pièce est relativement sombre, la solution serait de vitrer une partie de la porte. La commission des travaux est chargée d'étudier les solutions possibles.

Mme Isabelle PEIGNEUX rejoint la séance à 19 h 30 et M. Jean-Claude FABRE à 19 h 35.

DCM20062016-6-Demande des Habitations de Haute Provence de prorogation du bail et de rachat des 4 logements St Abdon avec autorisation de vente

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé avec les habitations de Haute Provence un bail à construction de 55 ans à compter du 1^{er} juillet 1992 et qui se terminera le 30 juin 2047 pour les parcelles cadastrées section B n° 750 de 769 m², section B n° 751 de 717 m² et section B n° 753 de 81 m² sur lesquelles ont été érigés quatre maisons.

Les H2P souhaitent mettre en vente ce patrimoine. A cet effet, ils proposent de proroger la durée du bail à 99 ans, puis de racheter l'emphytéote sur la base de 87 164 €. Les actuels locataires seraient intéressés par l'acquisition de leur logement.

Le conseil municipal, après délibérations, émet un accord de principe mais charge le maire de rencontrer les responsables des Habitations de Haute Provence afin d'éclaircir certains points, notamment le calcul de la valeur de rachat proposée.

DCM20062016-7-Projet de périmètre de la communauté d'agglomération de DIGNE LES BAINS

Le maire soumet au conseil municipal l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération de DIGNE LES BAINS.

Il rappelle que ce projet prévoit la création d'une communauté d'agglomération comptant une population de 47 716 habitants et regroupant 46 communes, membres aujourd'hui de cinq communautés de communes : communauté de communes Asse-Bléone-Verdon, communauté de communes Duyes et Bléone, communauté de communes Haute Bléone, communauté de communes Moyenne Durance, communauté de communes Pays de Seyne.

Parmi les arguments développés, les points suivants ont été mis en avant unanimement :

- les membres du conseil émettent leurs inquiétudes face à un territoire très vaste, avec des besoins importants mais des moyens qui resteront limités ; ils insistent de ce fait, sur la qualité de la représentation des communes et sur les méthodes de gouvernance qui devront être mises en œuvre ;
- La communauté de communes Duyes et Bléone, comme l'ont montré toutes les actions et politiques menées depuis quarante ans au service du territoire et de ses habitants, est porteuse d'une ambition territoriale forte, motivée par deux valeurs fondamentales : le service public et la solidarité territoriale. Ces valeurs, corrélées aux objectifs d'efficacité et de pragmatisme, devront rester au cœur de l'action de la future structure intercommunale ;
- Les conseillers municipaux expriment leurs réserves sur les capacités financières de cet ensemble, et insistent sur la non-pérennité des aides de l'Etat : ils estiment ne pas avoir suffisamment d'éléments et de garantie assurant le bon fonctionnement et le développement de cette communauté au regard des besoins qui s'imposeront, tant en termes de développement économiques et touristiques que de services à la population ;
- Bien que comprenant que le statut d'agglomération puisse être porteur d'une dynamique pour l'ensemble du territoire concerné, les conseillers municipaux, représentants une commune rurale, s'interrogent sur ce statut d'agglomération et sur ses possibles incidences ; ils souhaitent affirmer que les territoires ruraux sont une composante essentielle de ce territoire et que la nouvelle structure devront veiller à les

intégrer pleinement dans le projet, dans les actions qui seront portées et dans la gouvernance qui sera instituée.

Au regard de ces considérations, le conseil municipal, après délibérations à l'unanimité :

- **émet un avis défavorable**, à l'intégration de la commune dans la communauté d'agglomération, faute de projet préalable, d'éléments financiers suffisants et de concertation avec les populations, et que ces nouvelles dispositions constituent un affaiblissement de la démocratie et une atteinte au principe de libre administration des communes.

DCM20062016-8-Demande d'adhésion de la commune d'ENTRAGES au SMAB

Le maire informe le conseil municipal que la commune d'ENTRAGES a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone. M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'adhésion. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'ENTRAGES au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone.

DCM20062016-9-Demande d'adhésion de la commune de GANAGOBIE au syndicat intercommunal exploitation fourrière de VALLONGUES

Le maire informe le conseil municipal que la commune de GANAGOBIE a sollicité son adhésion au Syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière-refuge pour chiens et chats errants de VALLONGUES. M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'adhésion. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la commune GANAGOBIE au Syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière-refuge pour chiens et chats errants de VALLONGUES.

DCM20062016-10-Estimation du terrain près de l'ancienne maison de retraite

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la cession de l'ancienne maison de retraite, les acquéreurs souhaitent que la commune cède environ 300 m² du terrain à proximité afin de réaliser des places de stationnement. Le service des domaines a estimé la totalité de la parcelle soit 3 422 m² à 100 000 €. Toutefois, le détachement de 300 m² pourrait être fixé autour de 40 € le m² soit 12 000 €. Le conseil municipal, après débat, par 10 voix pour, décide de proposer les 300 m² au prix de 9 000 € ou la totalité du terrain à 110 000 €.

DCM20062016-11-Achat d'un test psychométrique par plusieurs communes

Le maire informe l'assemblée qu'il est proposé par la psychologue scolaire, l'acquisition d'un test d'efficacité intellectuelle pour les enfants de 3 à 7 ans qui serait utilisé dans les écoles de DIGNE LES BAINS, LE CHAFFAUT, MALLEMOISSON, CHAMPTERCIER, AIGLUN, MIRABEAU, BARRAS, MEZEL et THOARD. Le coût serait supporté par toutes les communes au prorata du nombre d'élèves. La commune de MALLEMOISSON se chargera du paiement du matériel et refacturera aux communes. La participation de THOARD serait autour de 114 € TTC, le coût total étant de 1 441.20 € TTC, les frais de port n'étant pas connus. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, émet un avis favorable.

DCM20062016-12-Proposition d'une journée citoyenne à THOARD

Mme Elisabeth DALMAS, adjointe, indique à l'assemblée que la « commission communication » souhaiterait, mettre en place une journée citoyenne en lien avec la cérémonie des 18 ans. Ses membres proposent un moyen de recréer du lien entre les habitants sur un projet commun d'intérêt collectif, agrémenté d'un pique-nique en y incluant en fin de journée une nouvelle cérémonie autour des jeunes majeurs, sur le même modèle que l'an passé.

Le conseil municipal émet un avis favorable et propose de mettre la population à contribution dans la recherche de projets à effectuer en commun.

DCM20062016-13-Renouvellement de la cérémonie pour les jeunes majeurs

Mme Elisabeth DALMAS, témoigne du bilan de la « commission communication » au sujet de la cérémonie concernant la majorité des jeunes. Cette rencontre des jeunes de 18 ans du village, au mois de décembre 2015, a permis une information sur la citoyenneté, autour d'un mini conseil municipal ainsi que la plantation d'un olivier, symbole de l'année 1997. Le bilan est intéressant, mais ce projet nécessite du temps dans l'espoir qu'il soit compris et adopté par les jeunes concernés.

DCM20062016-14-Evolution du site internet

Mme Elisabeth DALMAS, adjointe, fait remarquer que le site internet de la commune est très figé, beaucoup de rubriques n'évoluent pas, car il faut passer par le prestataire. Il est envisagé de créer un nouveau site plus évolutif, que le secrétariat puisse avoir le faire. Il s'avère que la mise à jour du site prend beaucoup de temps.

DCM20062016-15-Proposition de mise en place d'une borne Wifi

La commission « communications » souhaite étudier la possibilité de la mise en place d'une borne Wifi gratuite sur la place sans que cela ait un énorme coût pour la commune. M. Jean-Claude FABRE, fait remarquer que la 4G passe à Ste Madeleine, si elle passait au village, il ne serait pas nécessaire de prendre un abonnement internet supplémentaire à la mairie, il se renseignera auprès d'Orange.

DCM20062016-16-Fixation de la journée d'informations des associations

La commission « communications » indique que la réunion avec les associations se déroulera le 9 septembre 2016 à 18 h 30 à la salle Gassend.

DCM20062016-17-Questions diverses

DCM20062016-17-A-Transports en commun

Mme Elisabeth DALMAS, adjointe, fait remarquer que le Département a supprimé les bus pour se rendre à DIGNE LES BAINS en dehors des périodes scolaires. Ce qui veut dire qu'il n'y aura plus aucun bus en juillet et août. De nombreuses personnes, se sont plaintes, car elles ne peuvent plus se rendre à des rendez-vous médicaux, ou prendre la navette pour le TGV ou encore rendre visite à des personnes séjournant à la maison de retraite ou à la famille à THOARD. Il est important de maintenir une mission de service public du transport collectif entre Thoard et Digne afin de proposer à tous les usagers une accessibilité facilitant les déplacements mais aussi l'installation de nouvelles personnes au village. Thoard ne doit pas devenir un village coupé des axes de communications.

M. le maire indique que le service n'était pas beaucoup utilisé et que le Département est dans une démarche d'économies, il va en parler avec le conseiller départemental.

DCM20062016-17-B-Forge

A la question de M. Guy RAIMON, M. le Maire indique que M. GRES, forgeron, quittera le local cet automne, car il ne peut pas respecter ses engagements d'occupation. Il travaille davantage dans le Sud. Mme POMMIER indique qu'il y aurait lieu de fédérer les associations pour mutualiser l'aménagement de ce local.

DCM20062016-17-C-Conteneurs de tri sélectif

Mme Maryvonne POMMIER souhaiterait savoir s'il était possible de prévoir la mise en place de poubelles pour permettre le tri sélectif au foyer rural. Le SYDEVOM sera interrogé pour connaître le fournisseur de ces conteneurs.

DCM20062016-17-D-Problèmes de chlore

De nombreux habitants se plaignent de la forte odeur de chlore dans l'eau, qui devient imbuvable. M. le Maire indique que ce problème est récurrent depuis la mise en place. Des pièces sont changées régulièrement, mais le chlore stagne dans les réseaux ce qui provoque une concentration, il se fixe sur les matières organiques et modifie le goût. Afin de respecter les normes de potabilité, il n'est pas possible de ne plus traiter l'eau distribuée aux abonnés.

DCM20062016-17-E-Commune nouvelle

M. le Maire indique que le gouvernement a repoussé la date de maintien des dotations au 31 décembre 2016 en cas de création d'une commune nouvelle. M. le Maire du CASTELLARD MELAN, compte tenu des divergences au sein de sa commune n'a pas fait voter le conseil municipal.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 1^{er} septembre 2016 à 19 h.

La séance est close à 19 h 15.